

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 27 janvier 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

**Délibération n° BC-2023-007**

Objet de la délibération : **ATTRIBUTION DU MARCHÉ M.2022-20- TRAVAUX DE REAMENAGEMENT PARTIEL DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE CHATEAUVERT**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept janvier, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémie, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine.

**Absents ayant donné procuration :**

- BOURLIN Sébastien donne procuration à FABRE Gérard, ARTUPHEL Ollivier donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à GIULIANO Jérémie, GROS Michel donne procuration à LOUDES Serge, PAILLARD Carine donne procuration à PERO Franck.

**Absents** : CONSTANS Jean-Michel, PAUL Jacques, RAVANELLO Alain, SIMONETTI Pascal.

**Secrétaire de Séance** : Jérémie GIULIANO

Monsieur Gérard FABRE expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** que le projet de travaux du Centre d'Art Contemporain de Châteauvert consiste dans le réaménagement partiel du centre d'art avec la création de bureaux indépendants, d'une salle de réunion, l'amélioration de l'isolation thermique et de la climatisation, assurer la défense incendie ainsi que divers aménagements intérieurs ;

**CONSIDERANT** que la maîtrise d'œuvre de l'opération de travaux a été confiée au cabinet ARC'H – SARL d'Architecture (83170 Brignoles) ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a lancé le marché n°2022-20, pour la réalisation de travaux de réaménagement partiel du Centre d'Art Contemporain de Châteauvert (83670), sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L 2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande Publique ;

**CONSIDERANT** que le marché de travaux est divisé en 6 lots séparés :

LOT 1	TERRASSEMENT - RÉSEAUX
LOT 2	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES BOIS ET EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT 3	METALLERIE
LOT 4	PEINTURE Il est prévu une prestation supplémentaire éventuelle dont la réponse est obligatoire concernant la peinture de la grande salle d'exposition.
LOT 5	CLIMATISATION - VMC
LOT 6	ELECTRICITE

**CONSIDERANT** qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé en publication au BOAMP et sur la plateforme e-marchespublics.com le 17/10/2022 et que la date limite de réception des offres était fixée au 14/11/2022 12:00 ;

**CONSIDERANT** que 9 plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur de l'Agglomération et que le maître d'œuvre a procédé à leur analyse conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation ;

**CONSIDERANT** qu'aucune offre n'a été remise pour le lot 3 METALLERIE et que ce lot est ainsi déclaré infructueux ;

**CONSIDERANT** que la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 9 janvier 2023 a prononcé un avis favorable à l'attribution des lots de la manière suivante :

Lots		Attributaires	Montant en € HT
01	TERRASSEMENT - RÉSEAUX EXTERIEURS	M&M TP (13117 VITROLLES)	65 000,00 € HT
02	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES BOIS ET EXTERIEURES ALUMINIUM	SPPR (83470 SAINT MAXIMIN)	61 264,00 € HT
03	METALLERIE	PAS D'OFFRE	
04	PEINTURE	GFAP PROVENCE (83400 HYERES)	
		Base :	6 405,00 € HT
		PSE :	4 477,00 € HT
	Base + PSE :	10 882,00 € HT	
05	CLIMATISATION - VMC	SNEF (13010 MARSEILLE)	29 585,30 € HT
06	ELECTRICITE	ITEL NIRONI (83670 BARJOLS)	12 877,00 € HT

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **D'AUTORISER** le Président à attribuer et signer les lots n°1, 2, 4, 5, et 6 du marché n°2022-20 ainsi que tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 27 janvier 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

